**Réexamen de la politique commerciale –
Une politique commerciale ouverte, durable et ferme**

1. **La politique commerciale européenne à l’heure de la transformation économique et de l’instabilité géopolitique:** **se préparer au monde de 2030**

Le commerce est l’un des instruments les plus puissants de l’UE. Il est au cœur de la prospérité économique et de la compétitivité de l’Europe, et il soutient un marché intérieur dynamique et une action extérieure affirmée. Du fait de son régime commercial ouvert, l’UE est le premier négociant mondial de produits agricoles, de produits manufacturés et de services, et elle se classe en première position en ce qui concerne les investissements internationaux tant entrants que sortants. Grâce à la politique commerciale commune, l’UE parle d’une seule voix sur la scène mondiale. Il s’agit là d’un moyen d’action unique.

Confrontée à de nouveaux défis internes et externes — et dotée, en particulier, d’un nouveau modèle de croissance plus durable tel que défini par le pacte vert pour l’Europe et la stratégie numérique pour l’Europe —, l’UE a besoin d’une nouvelle stratégie en matière de politique commerciale qui soutienne la réalisation de ses objectifs de politique intérieure et extérieure et favorise une plus grande durabilité, conformément à son engagement de mettre pleinement en œuvre les objectifs de développement durable définis sous l’égide des Nations unies. La politique commerciale doit jouer pleinement son rôle dans la reprise après la pandémie de COVID-19, dans les transformations écologique et numérique de l’économie et dans la construction d’une Europe plus résiliente sur la scène internationale.

Faire les bons choix stratégiques lors de l’élaboration d’une politique commerciale pour le monde de 2030, cela signifie prendre en considération les récents changements politiques, économiques, technologiques, environnementaux et sociaux, ainsi que les tendances mondiales qui en découlent[[1]](#footnote-2).

Les restrictions imposées en 2017-2019 ont déjà davantage affecté la valeur des échanges commerciaux qu’au cours de la période 2009-2016 et le FMI considère que les tensions commerciales continuent de représenter un risque grave pour l’économie mondiale, dans une période de faiblesse particulière.

*IMF Strategy, Policy and Review Department (2020), Developments in Global Trade Policy: Broadening Conflict May Hinder Recovery, 1er octobre 2020.*

L’**incertitude augmente à l’échelle mondiale**, alimentée par les tensions politiques et géo-économiques. Un **renforcement de l’unilatéralisme** a pris la place de la coopération internationale et de la gouvernance multilatérale, ce qui conduit à désorganiser les institutions multilatérales ou à les mettre hors jeu. Ces tendances trouvent leur origine dans plusieurs évolutions.

Premièrement, **la mondialisation, les évolutions technologiques** et la mise en place de chaînes de valeur mondiales ont produit des effets opposés sur les économies et les sociétés. D’une part, elles ont généré des gains d’efficacité considérables, alimentant une croissance économique soutenue tirée par le commerce dans de nombreuses régions du monde, ce qui a permis de sortir des millions de personnes de la pauvreté. D’autre part, ces évolutions ont parfois été très perturbatrices, entraînant des inégalités croissantes et laissant sur le carreau certains individus et certaines populations. Des coûts d’ajustement censés être transitoires se sont parfois transformés en pertes définitives sur le plan du niveau de vie, des possibilités d’emploi ou des salaires et d’autres conditions de travail. Bien souvent, les pouvoirs publics sont perçus comme n’ayant pas réagi suffisamment aux **ajustements économiques** pour atténuer leurs effets négatifs[[2]](#footnote-3). Cela a conduit à des appels à la démondialisation et à l’émergence de réactions de repli sur soi et d’isolationnisme.

Deuxièmement, le rapide **essor de la Chine**, qui affiche des ambitions mondiales et applique un modèle distinct de capitalisme d’État, a fondamentalement changé l’ordre économique et politique mondial. Cette évolution pose de plus en plus de problèmes au système établi de gouvernance économique mondiale et empêche les entreprises européennes qui affrontent la concurrence sur les marchés mondiaux et dans l’UE de bénéficier de conditions équitables[[3]](#footnote-4).

 Troisièmement, en raison de l’accélération du **changement climatique**, associée à la perte de biodiversité et à la dégradation de l’environnement, ainsi que des exemples tangibles de leurs effets dévastateurs, force est de reconnaître que la transition écologique est l’objectif déterminant de notre époque.

Le pacte vert pour l’Europe est la nouvelle stratégie de croissance de l’UE, qui facilite la réinitialisation de notre politique économique pour qu’elle réponde mieux aux défis du XXIe siècle. Son objectif premier est la transition vers une économie neutre pour le climat, durable sur le plan environnemental, efficace dans l’utilisation des ressources et résiliente à l’horizon 2050, avec pour ambition de réduire d’au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre à l’horizon 2030 et d’assurer la protection, la conservation et l’accroissement du capital naturel de l’UE. À ce titre, elle sera le moteur de notre compétitivité et conduira à une **transformation progressive mais profonde de nos économies** qui, à son tour, aura une forte incidence sur la structure des échanges commerciaux.

Source: FMI PEM

La transition écologique doit aller de pair avec l’équité sociale. Dans de nombreuses régions du globe[[4]](#footnote-5), un profond **déficit persiste pour ce qui est du travail décent** dans les chaînes d’approvisionnement mondiales, allant de graves violations de la liberté d’association à de mauvaises conditions de travail[[5]](#footnote-6). Priver les travailleurs de leurs droits fondamentaux exerce une pression à la baisse sur les conditions sociales à l’échelle mondiale et contribue au désenchantement des citoyens face à la mondialisation et à l’ouverture des échanges commerciaux.

Quatrièmement, la **transformation numérique** est un autre facteur essentiel du développement durable, mais aussi un espace de concurrence et un domaine dans lequel la gouvernance multilatérale est inadéquate. Alors que l’Europe entame sa décennie numérique, le soutien à la transformation numérique est une priorité des politiques intérieures comme des politiques extérieures, y compris la politique et les instruments commerciaux. Parallèlement, la **nature des échanges va continuer à évoluer**. Ils seront davantage axés sur l’innovation et étayés par la protection de la propriété intellectuelle (PI), le commerce des services jouant un rôle de plus en plus important par rapport au commerce des biens[[6]](#footnote-7). Non seulement les services contribuent directement à la chaîne de valeur (services financiers, télécommunications, technologies de l’information, transport et logistique), mais — ce qui est souvent plus important encore — ils y contribuent en étant intégrés dans les produits manufacturés. La servicisation de l’économie et l’essor des technologies numériques ont permis de créer des emplois de qualité bien rémunérés et ont stimulé la croissance économique.

La **pandémie de COVID-19** a mis en lumière et accéléré ces mutations, tout créant des défis particuliers. Elle a montré l’interconnexion des économies, tributaire de règles internationales stables et prévisibles et de réseaux de transport résilients. Elle a mis en évidence le risque de rupture de la coopération et de la confiance mondiales. Elle a également soulevé des questions concernant le bon dosage des politiques du point de vue de la diversification des sources d’approvisionnement intérieures et extérieures et de la constitution de capacités de production et de réserves stratégiques. Elle a aussi mis en exergue l’importance d’accroître la production de produits de santé dans une situation de crise et la nécessité de la coopération pour faire en sorte que les populations les plus vulnérables bénéficient d’un accès équitable. En outre, elle a entraîné une augmentation significative du soutien et de la participation des pouvoirs publics à l’économie, ce qui est nécessaire pour sauver des entreprises saines et protéger les emplois, mais peut ne pas être viable à long terme et générer des tensions.

Enfin, les perspectives économiques à l’échelle de la planète doivent être prises en considération. L’UE restera une puissance économique mondiale et un chef de file en matière de croissance durable. Les dernières prévisions à long terme de l’OCDE indiquent que le PIB réel de la zone euro augmentera de 1,4 % par an (taux de croissance annuel composé) au cours des dix prochaines années[[7]](#footnote-8). Néanmoins, ces perspectives de croissance seront éclipsées par les évolutions dans d’autres régions et la position relative de l’Europe dans l’économie internationale va changer. Dès 2024, 85 % de la croissance du PIB mondial devrait provenir de l’extérieur de l’UE. La progression constante de la Chine aura une incidence considérable sur l’évolution de l’économie mondiale au cours des dix prochaines années: d’après les prévisions de l’OCDE, le PIB de la Chine augmentera de 4,7 % par an.

La politique commerciale de l’UE doit tenir compte de ces tendances et défis mondiaux afin de refléter l’ambition politique d’une «Europe plus forte sur la scène internationale»[[8]](#footnote-9). Elle devrait également répondre aux attentes exprimées par les acteurs concernés lors des discussions avec les États membres, à la résolution adoptée par le Parlement européen[[9]](#footnote-10) et aux points de vue exprimés lors de la consultation publique[[10]](#footnote-11).

Source: OCDE, Prévisions du PIB réel à long terme

1. **Une politique commerciale qui soutient l’autonomie stratégique ouverte de l’UE**
	1. **L’autonomie stratégique ouverte**

Pour rendre l’UE plus forte et plus résiliente, il faut coordonner l’**action intérieure et l’action extérieure**, dans de multiples domaines, en alignant et en utilisant tous les outils commerciaux à l’appui des intérêts et des objectifs stratégiques de l’UE. Cela nécessite de tirer parti de nos points forts tout en dialoguant avec nos partenaires. L’«autonomie stratégique ouverte» répond à ce besoin. **L’autonomie stratégique ouverte[[11]](#footnote-12) met l’accent sur la capacité de l’UE de faire ses propres choix et de façonner le monde qui l’entoure par son rôle de chef de file et par son engagement, à la lumière de ses intérêts stratégiques et de ses valeurs.** Elle reflète la conviction fondamentale de l’UE selon laquelle la réponse aux défis d’aujourd’hui nécessite une intensification de la coopération à l’échelle mondiale, et non un affaiblissement de celle-ci. Cela signifie en outre que l’UE continue à profiter des possibilités offertes à l’échelle internationale, tout en défendant ses intérêts avec fermeté, en protégeant son économie contre les pratiques commerciales déloyales et en garantissant des conditions de concurrence équitables. Enfin, cela implique de soutenir les politiques internes visant à renforcer l’économie de l’UE et à contribuer à la positionner en tant que chef de file mondial en vue d’aboutir à un système réformé de gouvernance commerciale mondiale fondé sur des règles.

L’autonomie stratégique ouverte est non seulement un choix stratégique, mais aussi un état d’esprit pour les décideurs. Elle se fonde sur l’importance de l’**ouverture** et rappelle l’attachement de l’UE à un commerce ouvert et équitable, caractérisé par des chaînes de valeur mondiales performantes, diversifiées et durables. Elle englobe:

* **la résilience et la compétitivité** pour renforcer l’économie de l’UE;
* **la durabilité et l’équité**, reflétant la nécessité d’une action responsable et équitable de l’UE;
* **la fermeté et une coopération fondée sur des règles** afin de souligner que l’UE privilégie la coopération internationale et le dialogue, mais est prête à lutter contre les pratiques déloyales et à utiliser des outils autonomes pour défendre ses intérêts lorsque c’est nécessaire.
	1. **L’ouverture et l’engagement en tant que choix stratégique**

**L’UE est fondée sur l’ouverture, à l’intérieur comme à l’extérieur**. Elle est le premier exportateur et le premier importateur de biens et de services au monde. Parmi les grandes économies, c’est celle où le commerce représente la plus grande part de l’activité. Les exportations soutiennent 35 millions d’emplois dans l’UE, alors que ce chiffre n’était que de 20 millions en 2000[[12]](#footnote-13). L’économie de l’UE dépend tout autant des importations, qui lui permettent d’accéder à des matières premières critiques et à d’autres intrants. 60 % des importations de l’UE sont en fait utilisées pour produire des biens européens et l’ouverture accrue de l’UE aux importations depuis 1995 a permis d’augmenter ses recettes d’environ 550 milliards d’EUR. Elle est aussi une destination importante pour les exportations des pays à faible revenu, notamment africains, et des pays voisins de l’UE, contribuant ainsi à favoriser le développement et la croissance économique dans le monde entier. Comme au lendemain de la précédente crise économique et financière, le commerce sera essentiel pour la reprise verte de l’UE au sortir de la récession économique due à la COVID-19.

***En 2019, l’UE a exporté plus de 3 100 milliards d’EUR de biens et de services et en a importé pour un montant de 2 800 milliards d’EUR. Additionnés, ces flux font de l’UE le plus grand acteur sur la scène commerciale mondiale.***



Source: Eurostat, COMEXT

Pour que l’UE renforce la résilience et soutienne la compétitivité de ses divers secteurs économiques, nous devons garantir un accès ouvert et non faussé aux marchés internationaux, y compris par de nouveaux accès aux marchés et des flux commerciaux ouverts, dans l’intérêt de notre industrie, de nos travailleurs et de nos citoyens. Les écosystèmes industriels de l’UE, qui englobent tous les acteurs opérant au sein d’une chaîne de valeur — des agriculteurs et des fabricants aux prestataires de services, des multinationales mondiales aux start-ups, en passant par les PME — jouent un rôle clé dans l’internationalisation de l’économie de l’UE.

L’UE occupe également **la première place au monde pour ce qui est de l’aide pour le commerce**[[13]](#footnote-14). La pandémie de COVID-19 a renforcé la nécessité de mettre pleinement en œuvre la stratégie commune de l’UE en matière d’aide pour le commerce définie en 2017. En effet, l’UE a un intérêt stratégique à soutenir une intégration accrue, dans l’économie mondiale, des pays en développement vulnérables, dont beaucoup se trouvent à proximité géographique de l’Europe.

L’UE doit exploiter pleinement **l’avantage que constituent son ouverture et l’attrait de son marché unique**. L’ouverture et l’engagement de l’UE sur la scène internationale en font un défenseur crédible de la coopération internationale, du multilatéralisme et de l’ordre fondé sur des règles, qui sont à leur tour essentiels aux intérêts de l’UE. L’UE collabore avec ses partenaires pour garantir l’adhésion aux valeurs universelles, en particulier la promotion et la protection des droits de l’homme. Elle œuvre notamment en faveur des normes fondamentales du travail et de la protection sociale conformément au socle européen des droits sociaux, de l’égalité entre les sexes[[14]](#footnote-15) et de la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

***L’UE est le premier partenaire commercial de 74 pays de par le monde. Elle est le premier partenaire commercial de l’Asie, de l’Afrique, des États-Unis, des pays des Balkans occidentaux et du voisinage européen.***

**La lutte contre le changement climatique et d’autres défis environnementaux ne peut être menée que grâce à l’ouverture ainsi qu’à l’engagement et à la coopération à l’échelle mondiale**. L’UE ne gagnera pas la lutte contre le changement climatique en agissant seule. Pour y parvenir, il est important de faire comprendre à nos partenaires que la transformation verte n’est pas seulement une nécessité à moyen terme, mais constitue dès aujourd’hui une politique économique intelligente. L’UE doit tirer parti de son ouverture et mobiliser ses partenaires, notamment les principaux émetteurs et pollueurs, afin qu’ils contribuent équitablement à l’atténuation du changement climatique. De même, la préservation de la biodiversité est un défi mondial qui nécessite des efforts à l’échelle planétaire.

**L’ouverture et l’engagement sont un choix stratégique**, qui répond également à l’intérêt bien compris de l’Union européenne elle-même. L’ouverture apporte prospérité, compétitivité et dynamisme. Cependant, une économie ouverte doit aller de pair avec des mesures décisives pour atténuer le changement climatique et s’y adapter, protéger l’environnement et mener des politiques sociales et du travail fortes, en réponse aux attentes des citoyens de l’UE. Ce n’est qu’ainsi que nous pourrons répartir équitablement les avantages de l’ouverture et faciliter l’ajustement aux transformations de l’économie mondiale, afin que personne ne soit laissé pour compte.

* 1. **Renforcer la résilience et la durabilité des chaînes de valeur**

**Le renforcement de la résilience et de la durabilité de l’économie de l’UE** et de ses chaînes d’approvisionnement est un élément fondamental de l’autonomie stratégique ouverte à laquelle aspire l’Union européenne[[15]](#footnote-16). La pandémie de COVID-19 a mis à l’épreuve la résilience des économies du monde entier.La première leçon à tirer de la crise est que la plupart des chaînes d’approvisionnement ont été remarquablement résilientes. Lorsque des conditions propices sont réunies, les entreprises sont en mesure de développer la production et la distribution à l’échelle mondiale, surtout si elles peuvent compter sur des chaînes d’approvisionnement ouvertes, fondées sur des règles commerciales stables, prévisibles et transparentes[[16]](#footnote-17).Les pouvoirs publics ont une responsabilité particulière dans la création d’un tel environnement, mais aussi dans la promotion d’une répartition juste et équitable des approvisionnements pour lesquels la demande est supérieure à l’offre disponible. La confiance entre les États, mais aussi entre les pouvoirs publics et le secteur privé, est essentielle à cet égard. L’UE a donc fermement soutenu les efforts déployés à l’échelle mondiale, au sein du G20, de l’OMC et dans les relations bilatérales, pour assurer le suivi des chaînes d’approvisionnement critiques, faire en sorte qu’elles demeurent ouvertes et ne subissent pas de perturbations et garantir un accès juste et équitable aux biens critiques. Cet aspect est particulièrement important dans le contexte du déploiement des vaccins contre la COVID-19, puisque la production est localisée dans un nombre limité de pays et doit répondre à la demande du monde entier. L’UE entend renforcer sa coopération avec d’autres pays et avec le secteur privé afin d’augmenter la production et de favoriser un accès équitable aux vaccins. Elle veillera à ce que toute mesure à court terme visant à assurer l’accès aux vaccins ne perturbe pas l’approvisionnement des pays vulnérables et soit mise en œuvre de manière ciblée, équitable et transparente. Des transports résilients et durables jouent un rôle essentiel pour faciliter le commerce international et préserver les chaînes d’approvisionnement de l’UE. Comme le souligne la «Stratégie de mobilité durable et intelligente», le développement de la connectivité de l’UE est susceptible de renforcer la résilience de ses échanges commerciaux et de préserver son rôle de plateforme de connectivité mondiale.

Compte tenu de l’ampleur de la crise de la COVID-19 et de son impact sur tous les aspects de la vie économique et sociale, y compris la production et la mobilité, il a été impossible d’éviter des perturbations dans certains secteurs et pour certains produits. L’augmentation exponentielle de la demande de certains produits critiques liés à la santé, combinée à des approvisionnements insuffisants en raison du confinement ou de mesures restrictives, a mis en lumière certaines vulnérabilités dans le secteur de la santé. Celles-ci doivent être analysées avec soin et faire l’objet d’une réponse efficace à l’avenir. Les solutions peuvent aller de la préparation aux crises à la diversification des chaînes de production et d’approvisionnement et à la constitution de stocks stratégiques, en passant par la promotion de la production et des investissements, y compris dans les pays voisins de l’UE et en Afrique.

* *Face à une augmentation sans précédent de la demande, comme dans le cas des masques, l’ouverture commerciale a joué un rôle essentiel dans l’élargissement de l’éventail des sources d’approvisionnement possibles.*
* *La transparence est également très importante, dans la mesure où elle a effectivement contribué à la résilience des chaînes d’approvisionnement alimentaire: le système d’information sur les marchés agricoles (AMIS) peut avoir été utile pour dissiper les craintes quant à la sécurité de l’approvisionnement alimentaire.*
* *Il importe de ne pas sous-estimer le risque que des mesures de restriction des échanges aient pour effet d’exclure les pays en développement des chaînes de valeur mondiales.*

Le secteur privé a un rôle central à jouer en évaluant les risques et en trouvant le juste équilibre entre production en flux tendus et garanties appropriées. C’est un facteur essentiel pour assurer la résilience face aux ruptures d’approvisionnement ou aux chocs sur la demande, en particulier lorsque les entreprises dépendent d’un seul fournisseur.

Les décideurs politiques doivent également mieux comprendre les vulnérabilités, partager des informations et encourager la coopération. Les travaux de la Commission visant à **recenser les dépendances stratégiques**, en particulier dans les écosystèmes industriels les plus sensibles tels que la santé, fourniront une base solide pour définir les réponses nécessaires et pour nouer un dialogue avec l’industrie. Ces travaux contribueront, entre autres, à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie pharmaceutique[[17]](#footnote-18) et à l’élaboration de la stratégie de politique industrielle actualisée.

La politique commerciale peut contribuer à la résilience en fournissant **un cadre commercial stable et fondé sur des règles, en ouvrant de nouveaux marchés afin de diversifier les sources d’approvisionnement et en mettant en place des cadres de coopération pour assurer un accès juste et équitable aux approvisionnements essentiels**. Dans ce contexte, l’UE a engagé avec des partenaires une initiative en matière de commerce et de santé au sein de l’OMC.

Le renforcement de la résilience des chaînes d’approvisionnement va de pair avec l’objectif de l’UE de rendre les chaînes d’approvisionnement plus durables, en particulier par la promotion de normes de durabilité dans l’ensemble des chaînes de valeur mondiales. D’une manière générale, les chaînes d’approvisionnement plus durables se sont aussi révélées plus résilientes[[18]](#footnote-19). La politique commerciale peut également contribuer à la réalisation de cet objectif en encourageant un comportement responsable des entreprises ainsi qu’une transparence et une traçabilité accrues dans les chaînes d’approvisionnement. Les actes législatifs à venir sur la gouvernance durable des entreprises et la déforestation seront des étapes importantes à cet égard.

* 1. **La politique commerciale à l’appui des intérêts géopolitiques de l’UE**

Une coopération étroite avec nos partenaires sera importante pour **soutenir le multilatéralisme[[19]](#footnote-20) et l’ordre international fondé sur des règles**. Le cadre existant de gouvernance économique internationale est actuellement mis à mal. Si cette situation persiste, il en résultera des conséquences dommageables pour les relations économiques et le commerce, ainsi que pour la sécurité et la stabilité, que nous considérons comme allant de soi. Le soutien en faveur d’un multilatéralisme efficace fondé sur des règles représente par conséquent un intérêt géopolitique majeur pour l’UE. La réforme de l’OMC doit donc être replacée dans le contexte plus large des priorités de l’UE, qui sont de veiller à ce que des institutions mondiales efficaces soutiennent la reprise économique mondiale, des emplois décents, le développement durable et la transition écologique. L’UE devrait redoubler d’efforts pour développer des alliances en faveur d’institutions multilatérales efficaces. Dans cette perspective, le dialogue sera intensifié avec les États-Unis, le groupe d’Ottawa, les pays d’Afrique, l’Inde et la Chine.

 L’UE devra **opérer dans un nouvel ordre mondial multipolaire marqué par des tensions croissantes entre les principaux acteurs**. Elle devrait promouvoir des approches visant à réduire les tensions et à rechercher des solutions fondées sur un cadre modernisé reposant sur des règles. Parallèlement, l’UE doit se doter d’outils lui permettant si nécessaire d’agir dans un environnement international plus hostile.

La **relation transatlantique** constitue le partenariat le plus large et le plus important au monde sur le plan économique. Elle est profondément ancrée dans des intérêts et des valeurs partagés[[20]](#footnote-21). L’entrée en fonction de la nouvelle administration américaine offre l’occasion d’œuvrer ensemble à la réforme de l’OMC, notamment en renforçant la capacité de cette organisation de lutter contre les distorsions de concurrence et de contribuer au développement durable. Elle ouvre également de nouvelles perspectives de coopération étroite en ce qui concerne les transformations écologique et numérique de nos économies. L’UE accordera donc la priorité au renforcement de son partenariat avec les États-Unis.

**Les relations de l’UE avec la Chine en matière de commerce et d’investissement** sont à la fois importantes et difficiles[[21]](#footnote-22). La politique de l’UE combine, d’une part, un engagement actif, à l’échelon bilatéral comme à l’échelon multilatéral, et, d’autre part, l’élaboration et la mise en œuvre des instruments autonomes nécessaires à la protection de ses intérêts et valeurs essentiels, dans le respect plein et entier de ses engagements internationaux. L’établissement d’une relation économique plus juste et fondée sur des règles avec la Chine est une priorité. Veiller à ce que la Chine assume des obligations plus importantes en matière de commerce international et traiter, parallèlement, les retombées négatives causées par son système économique reposant sur le capitalisme d’État seront au cœur des efforts déployés par l’UE pour rééquilibrer la relation commerciale bilatérale. La récente conclusion politique des négociations relatives à un accord global sur les investissements s’inscrit dans le cadre de ces efforts. Les travaux de ratification nécessiteront une mobilisation claire en faveur de la mise en œuvre effective de l’accord, en ce qui concerne l’accès aux marchés, les engagements en matière de conditions de concurrence équitables et le développement durable.

D’un point de vue stratégique plus large, il importera que l’UE renforce ses relations avec **d’autres pays européens et limitrophes** et approfondisse le dialogue avec **le continent africain et les États africains**. Il existe de multiples liens culturels, économiques et politiques entre les deux continents. La stabilité et la prospérité en Afrique sont essentielles pour la stabilité et la prospérité de l’UE et doivent être soutenues par une intégration économique plus étroite des deux continents, en stimulant les transitions écologique et numérique de concert avec l’Afrique.

Afin de contribuer à la réalisation de ses ambitions géopolitiques à l’échelle mondiale, l’UE devra diversifier ses relations et nouer des alliances avec des partenaires partageant la même optique, **notamment au moyen de sa vaste trame d’accords commerciaux**. Cette trame est essentielle, chaque accord actuel et futur resserrant les liens avec nos partenaires. Les accords de libre-échange (ALE) de l’UE sont **des plateformes de coopération renforcée en vue de protéger nos valeurs et nos intérêts**. Ils constituent la base d’un dialogue avec d’importants marchés et pays de par le monde, en particulier dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

1. **Orientation à moyen terme de la politique commerciale**
	1. **Les trois grands objectifs de la politique commerciale à moyen terme**

La politique commerciale de l’UE doit être axée sur les trois grands objectifs ci-après.

*Premièrement,* ***soutenir la reprise et la transformation en profondeur de l’économie de l’UE conformément aux objectifs qu’elle s’est fixés concernant le numérique et la protection de l’environnement****.*

Dans le contexte des efforts de reprise, la politique commerciale de l’UE devrait continuer à remplir sa fonction première, qui est de faciliter les échanges de biens et de services d’une manière qui ouvre des perspectives et favorise le bien-être économique. Les avantages pour les citoyens, les travailleurs et les entreprises doivent être à l’avant-plan. Dans le même temps, la politique commerciale de l’UE devrait contribuer à transformer l’économie de l’UE dans le droit fil des transitions écologique et numérique. Elle devrait explicitement soutenir le pacte vert dans toutes ses dimensions, y compris l’ambition d’atteindre la neutralité climatique à l’horizon 2050. La compétitivité, la prospérité et la position sur le plan mondial de l’UE à long terme dépendront par ailleurs de sa capacité à pleinement emboîter le pas de la transformation numérique et à exploiter toutes les possibilités offertes par celle-ci. Les transitions écologique et numérique devraient dès lors être une priorité essentielle de la politique commerciale tant bilatérale que multilatérale. Pour que l’UE conserve et renforce son influence dans l’élaboration des règles nécessaires à cet égard, il lui faut définir une approche plus stratégique de la coopération internationale en matière réglementaire. Une intégration plus étroite des politiques commerciales et des politiques intérieures de l’UE est nécessaire à cet effet.

*Deuxièmement,* ***façonner les règles mondiales pour qu’elles permettent une mondialisation plus durable et plus équitable****.*

Il est urgent d’actualiser les règles du commerce mondial pour qu’elles soient au diapason de l’environnement économique d’aujourd’hui et des défis auxquels la communauté internationale est confrontée. Rendre la mondialisation plus durable et plus équitable devrait être le principe directeur de la politique commerciale, de manière à répondre aux attentes des Européens et du reste du monde. Il convient que la politique commerciale de l’UE utilise tous les instruments à sa disposition pour soutenir l’équité sociale et la durabilité environnementale.

Pour y parvenir, l’UE devrait avoir pour priorité d’être le chef de file des efforts de réforme de l’Organisation mondiale du commerce et d’améliorer l’efficacité du cadre multilatéral de gouvernance des échanges commerciaux. Le renforcement de la stabilité et du commerce fondé sur des règles constituera le pilier des actions de l’UE, car ce n’est que dans un tel environnement que le commerce peut prospérer et la coopération internationale se développer au service d’un avenir soutenable à l’échelle mondiale. Dans le même temps, il est nécessaire de veiller à ce que les règles répondent aux réalités économiques actuelles et soient adéquatement conçues pour lutter contre les distorsions de concurrence et garantir des conditions de concurrence équitables.

*Troisièmement,* ***renforcer la capacité de l’UE à défendre ses intérêts et à faire valoir ses droits, y compris de manière autonome si nécessaire****.*

La négociation d’accords commerciaux a été un outil important de création de débouchés économiques et d’encouragement de la durabilité; la mise en œuvre de ces accords et le contrôle du respect des droits et obligations qu’ils ont établis seront beaucoup plus importants. Il s’agira notamment de veiller à ce que l’UE dispose des outils appropriés pour protéger les travailleurs et les entreprises contre les pratiques déloyales. Il faudra aussi redoubler d’efforts pour garantir l’efficacité de la mise en œuvre et du contrôle du respect des chapitres relatifs au développement durable des accords commerciaux de l’UE, afin d’améliorer les normes sociales, environnementales et du travail à l’échelle mondiale. En renforçant la mise en œuvre des accords conclus et le contrôle du respect de leurs dispositions, la politique commerciale de l’UE crée les conditions idoines pour que les entreprises puissent naître, se développer et innover, au bénéfice de la création d’emplois de qualité en Europe et au-delà. Le soutien au multilatéralisme et l’ouverture à la coopération ne sont pas en contradiction avec la volonté de l’UE d’agir avec détermination pour défendre ses intérêts et faire respecter ses droits. L’UE devrait renforcer les instruments à sa disposition en tant que de besoin pour se défendre contre les pratiques commerciales déloyales ou d’autres actes hostiles tout en agissant conformément à ses engagements internationaux.

* 1. **Six domaines essentiels à l’accomplissement des objectifs de l’UE à moyen terme**

Pour que les trois objectifs décrits ci-dessus puissent être atteints, la Commission mettra l’accent sur **six domaines**. Pour chacun de ces domaines, un certain nombre de grandes actions à mener au cours du mandat actuel de la Commission sont décrites aux points correspondants ci-après.

* + 1. *Réforme de l’OMC*

Depuis sa création en 1995, l’OMC a été extrêmement bénéfique à ses membres. Elle a mis en place un environnement stable et prévisible pour les échanges commerciaux, permettant une expansion massive du commerce mondial, tout en proposant un cadre pour le règlement formel des différends commerciaux. Or, l’organisation traverse à présent une crise qui l’empêche de mener à bien les négociations visant à répondre aux problèmes que connaît le commerce mondial. Sa capacité à résoudre les différends commerciaux est inopérante et son système de suivi doit être amélioré pour garantir la transparence ou empêcher les obstacles au commerce.

La Commission entend s’employer à **faire avancer la réforme de l’OMC dans toutes les fonctions de l’organisation**.

Les règles et pratiques de l’OMC doivent être mises à jour et améliorées afin de tenir compte des réalités commerciales actuelles. Il convient pour cela que les membres partagent une motivation commune: la reprise de l’économie, le développement et la durabilité environnementale et sociale. La modernisation des règles et l’amélioration du fonctionnement de l’OMC, y compris au moyen d’accords plurilatéraux ouverts, sont essentielles pour lutter contre les distorsions de concurrence et mettre en place un cadre convenu pour le commerce numérique et des échanges soutenables.

Le rétablissement du mécanisme de règlement des différends est essentiel, car la crédibilité d’un système fondé sur des règles dépend fondamentalement d’un système indépendant et généralement accepté de résolution des litiges commerciaux

L’annexe I, intitulée «Réforme de l’OMC: vers un système commercial multilatéral durable et efficace», expose la position de l’UE sur les priorités à suivre pour réformer l’OMC.

La Commission plaidera également en faveur de réformes multilatérales dans d’autres enceintes, par exemple en ce qui concerne la création d’une juridiction multilatérale des investissements au sein de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international.

|  |
| --- |
| **Actions principales**La Commission:1. **s’efforcera de faire adopter une première série de réformes de l’OMC** axées sur l’amélioration du rôle joué par l’organisation en faveur du développement durable, et lancera des négociations sur des règles plus rigoureuses permettant d’éviter les distorsions de concurrence dues à l’intervention de l’État. Elle accordera la priorité au renforcement de la **coopération transatlantique** concernant la réforme de l’OMC;
2. œuvrera au **rétablissement d’un mécanisme pleinement opérationnel de règlement des différends à l’OMC**, fort d’un Organe d’appel réformé.
 |

* + 1. *Soutien de la transition écologique et encouragement de chaînes de valeur responsables et durables*

Comme l’illustre le pacte vert pour l’Europe, la lutte contre **le changement climatique et la dégradation de l’environnement est la priorité des priorités de l’UE**. Toutes les politiques de l’UE doivent y contribuer, mais les progrès dépendront de la volonté des partenaires mondiaux, des grands émetteurs et pollueurs, de relever leur niveau d’ambition. La politique commerciale jouera un rôle de soutien important.

La volonté de la Commission pour la prochaine décennie est de faire en sorte que les outils commerciaux accompagnent et soutiennent la transition à l’échelle mondiale vers une économie neutre pour le climat, y compris par l’accélération des investissements dans les énergies propres, et de promouvoir des chaînes de valeur circulaires, responsables et durables. Il s’agit notamment d’encourager le comportement responsable des entreprises et le respect des normes en matière d’environnement ainsi que de droits de l’homme et des travailleurs.Cela suppose par ailleurs de créer des conditions propices et des débouchés pour les produits et services durables.

Pour que cette ambition devienne réalité, il faudra agir à tous les niveaux: **de manière autonome ainsi qu’à l’échelle bilatérale et multilatérale**.

**L’amélioration du cadre multilatéral** est nécessaire pour soutenir la transition écologique vers une économie résiliente, respectueuse de l’environnement et neutre pour le climat. L’UE coopérera avec des pays partageant la même optique pour mettre en œuvre un programme ambitieux en matière d’environnement à l’OMC. Dans le cadre de ces efforts, elle fera avancer des initiatives et des actions de promotion des considérations liées au climat et à la durabilité dans toutes les fonctions de l’OMC, y compris une initiative en matière de commerce et de climat. Ces initiatives comprendront la libéralisation de certains biens et services, la transparence et l’écologisation de l’aide pour le commerce. L’élaboration progressive de disciplines relatives aux subventions en faveur des combustibles fossiles devrait aussi en faire partie. L’UE encouragera en outre les discussions à l’OMC sur la manière dont le commerce peut favoriser le travail décent et l’équité sociale.

La vaste **trame d’accords commerciaux bilatéraux** de l’UE facilite les échanges de technologies, de biens, de services et d’investissements écologiques. En plus de comporter des chapitres ambitieux sur le commerce et le développement durable, les accords de commerce et d’investissement de l’UE continueront à prendre en compte la dimension de durabilité dans de nombreuses autres thématiques. Ces accords favorisent la diffusion de méthodes et de technologies de production propres et plus efficaces et créent des possibilités d’accès aux marchés pour les biens et services verts. Ils contribuent à ouvrir l’accès aux marchés des pays tiers à notre industrie des énergies renouvelables ainsi qu’à assurer des investissements et des échanges commerciaux non faussés en ce qui concerne les matières premières et les biens énergétiques indispensables pour garantir les approvisionnements nécessaires à l’appui de la transition vers des économies neutres pour le climat. De plus, ils constituent une plateforme essentielle pour une collaboration avec nos partenaires sur le changement climatique, la biodiversité, l’économie circulaire, la pollution, les technologies liées aux énergies propres, y compris renouvelables, et l’efficacité énergétique ainsi que sur le passage à des systèmes alimentaires durables. En ce qui concerne les accords futurs, la Commission proposera l’inclusion d’un chapitre sur les systèmes alimentaires durables. L’UE proposera que le respect de l’accord de Paris soit considéré comme une composante essentielle des accords de commerce et d’investissement futurs. En outre, la conclusion d’accords de commerce et d’investissement avec des pays du G20 devrait reposer sur une ambition commune de parvenir à la neutralité climatique le plus rapidement possible, et conformément aux recommandations du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC). Une telle ambition devrait également être dûment reflétée dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) présentées au titre de l’accord de Paris. L’UE accordera en outre la priorité à la mise en œuvre effective de la convention sur la diversité biologique dans les accords de commerce et d’investissement.

Les accords de commerce et d’investissement de l’UE, ainsi que le système de préférences généralisées (SPG), ont également joué un rôle important dans la **promotion du respect des droits de l’homme et des travailleurs fondamentaux**, tels que consacrés par les conventions fondamentales des Nations unies élaborées par l’Organisation internationale du travail (OIT). Une priorité particulière sera accordée à la mise en œuvre de ces engagements, y compris la lutte contre le travail des enfants dans le cadre de l’action plus large de la Commission visant à appliquer une tolérance zéro à l’égard du travail des enfants. L’un des grands objectifs du prochain réexamen du système de préférences généralisées sera d’augmenter davantage les débouchés commerciaux pour les pays en développement, de manière à faire reculer la pauvreté et à créer des emplois conformes aux principes et valeurs internationaux, comme les droits de l’homme et des travailleurs.

La Commission donnera davantage de poids à la dimension de durabilité des accords existants et futurs dans la mise en œuvre de tous les chapitres. Elle renforcera le **contrôle du respect des engagements en matière de commerce et de développement durable** sur la base des plaintes déposées auprès du responsable européen du respect des règles du commerce. D’autres actions seront envisagées dans le cadre d’un réexamen précoce, en 2021, du plan d’action en quinze points sur la mise en application effective et le contrôle du respect des chapitres sur le commerce et le développement durable des accords commerciaux. Le réexamen portera sur l’ensemble des aspects pertinents pour l’application et le contrôle du respect desdits chapitres, notamment la portée des engagements, les mécanismes de suivi, la possibilité de sanctions en cas de non-respect, la clause sur les éléments essentiels ainsi que les modalités institutionnelles et les ressources nécessaires.

En outre, des **mesures autonomes** concourent à la réalisation de l’objectif consistant à faire en sorte que le commerce soit soutenable, responsable et conforme à nos objectifs généraux et à nos valeurs. Le mécanisme d’ajustement carbone aux frontières (CBAM) constitue un cas d’espèce. La Commission travaille actuellement à l’élaboration d’une proposition de CBAM destinée à éviter que les fuites de carbone ne nuisent à l’efficacité de ses propres politiques en matière de climat. Autre exemple, la Commission a l’intention de présenter un acte législatif visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts. Un élément important pour garantir des chaînes d’approvisionnement durables et responsables sera la proposition de la Commission sur la gouvernance durable des entreprises, y compris un devoir de diligence contraignant en matière d’environnement ainsi que de droits de l’homme et des travailleurs. Sous réserve des résultats de l’analyse d’impact, elle prévoira une action efficace et des mécanismes de contrôle de l’application visant à garantir que le travail forcé n’intervienne pas dans les chaînes de valeur des entreprises de l’UE.

Le nouveau régime mondial de sanctions en matière de droits de l’homme aura également un rôle à jouer pour garantir le respect des droits de l’homme. Grâce à ce régime, l’UE s’est dotée d’un cadre qui lui permettra de cibler les personnes, entités et organismes – y compris des acteurs étatiques ou non étatiques – qui sont responsables de graves violations des droits de l’homme dans le monde, ont participé à de telles pratiques ou y sont associés[[22]](#footnote-23).

Les importations doivent être conformes aux réglementations et normes pertinentes de l’UE. Comme le montrent les exemples ci‑dessus, il convient que, dans certaines circonstances prévues par les règles de l’OMC, l’UE exige que les produits importés respectent certaines exigences de production. Les règles du commerce mondial visent à garantir un cadre prévisible et non discriminatoire pour les échanges commerciaux tout en préservant le droit de chaque pays de réglementer conformément à ses préférences sociétales. La légitimité de l’application des exigences de production aux importations repose sur le besoin de protéger l’environnement à l’échelle mondiale ou de répondre à des préoccupations éthiques. Chaque fois que l’UE envisagera d’appliquer de telles mesures à des produits importés, elle le fera dans le respect plein et entier des règles de l’OMC, notamment des principes de non-discrimination et de proportionnalité, afin d’éviter toute perturbation inutile des échanges.

La Commission ouvrira la voie à l’élaboration de normes de promotion d’une croissance durable et façonnera les normes internationales pour les faire correspondre aux dispositions du pacte vert pour l’Europe, tout en collaborant avec ses partenaires en vue de la définition et de la mise en application de règles tout aussi ambitieuses.

|  |
| --- |
| **Actions principales**La Commission:1. fera avancer les initiatives et actions qui **promeuvent les considérations relatives au climat et à la durabilité** à l’OMC;
2. **cherchera à obtenir des engagements des partenaires du G20** en matière de neutralité climatique, renforcera la coopération sur d’autres **aspects du pacte vert tels que la biodiversité, une politique alimentaire durable, la pollution et l’économie circulaire**, et proposera de faire du respect de **l’accord de Paris une composante essentielle de tout accord futur**;
3. améliorera la bonne application et le contrôle effectif du respect des chapitres relatifs au développement durable des accords commerciaux à l’occasion de l’**examen précoce, en 2021**, du **plan d’action en 15 points**. Les résultats de cet examen seront mis à profit lors des négociations en cours et futures;
4. s’emploiera à **promouvoir des chaînes de valeur durables et responsables** par une proposition sur le devoir de diligence obligatoire, y compris par des mesures efficaces et des mécanismes de contrôle du respect des dispositions pour garantir que le travail forcé soit exclu des chaînes de valeur des entreprises de l’UE. Dans l’attente de dispositions contraignantes, la Commission fournira des orientations pour aider les entreprises de l’UE à prendre les mesures appropriées dès à présent, dans le droit fil des orientations et principes internationaux en matière de devoir de diligence.
 |

* + 1. *Soutien de la transition numérique et du commerce des services*

La politique commerciale de l’UE doit contribuer à créer un environnement dans lequel les fournisseurs de services de l’UE peuvent innover et se développer. Le **cadre mondial des règles internationales doit être actualisé** en priorité.

La sphère numérique sera marquée par une forte concurrence mondiale, qui bouleversera les relations économiques internationales. L’UE ne parviendra à réussir sa transformation numérique que si elle définit sa stratégie en la matière en se tournant vers l’extérieur, en prenant pleinement en considération un environnement mondial où la concurrence est de plus en plus importante et féroce, mettant parfois à mal l’approche de l’UE, inspirée par ses valeurs, en matière de numérisation. La politique commerciale jouera un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de l’UE liés à la transition numérique. Les entreprises européennes dépendent des services numériques, et ce phénomène ne fera que s’amplifier. Les données sont vitales pour de nombreuses entreprises et constituent une composante essentielle des chaînes d’approvisionnement de l’UE. Les technologies numériques sont sources de gains d’efficacité, indispensables pour préserver la compétitivité[[23]](#footnote-24), mais elles ont aussi pour effet de transformer des secteurs industriels traditionnels dans lesquels les entreprises européennes devront préserver et améliorer leur position concurrentielle. La transformation numérique et l’émergence de nouvelles technologies revêtent cependant une dimension importante pour l’Europe au regard de sa sécurité et de ses valeurs, et requièrent l’adoption d’une approche soigneusement calibrée, tant en interne qu’à l’extérieur de nos frontières. Les répercussions des nouvelles **technologies numériques, y compris l’intelligence artificielle**, doivent être appréhendées à l’échelle planétaire, au moyen **de règles et de normes mondiales plus ambitieuses**.

**Le soutien de la stratégie numérique européenne est une priorité de la politique commerciale de l’UE.** L’objectif est de placer l’UE aux avant-postes en matière de commerce numérique et de technologies, essentiellement par l’encouragement de l’innovation. Il importe que l’UE conserve son rôle de chef de file en matière de normes et de solutions réglementaires sur le numérique, en particulier en ce qui concerne la protection des données, domaine dans lequel le règlement général sur la protection des données est souvent considéré comme une source d’inspiration[[24]](#footnote-25). Pour y parvenir, **l’OMC doit fixer les règles applicables au commerce numérique et l’UE doit être un acteur central de leur élaboration**. Après l’approbation de telles règles, l’UE devrait soutenir la poursuite des négociations plurilatérales à l’OMC sur la libéralisation des échanges de services dans des secteurs allant au-delà du commerce électronique.

L’UE devra également intensifier ses discussions bilatérales et chercher à définir des **cadres de coopération plus solides sur les questions numériques liées au commerce avec des partenaires partageant la même optique**. Elle s’efforcera d’approfondir ses dialogues réglementaires avec les partenaires partageant la même optique.

La question des **données** sera fondamentale pour l’avenir de l’UE. En ce qui concerne les transferts transfrontières de données et l’interdiction des exigences de localisation des données, la Commission suivra une **approche ouverte mais ferme, fondée sur les valeurs et les intérêts européens**. La Commission s’efforcera de faire en sorte que les entreprises européennes puissent bénéficier de la libre circulation internationale des données, dans le respect plein et entier des règles de l’UE en matière de protection des données et d’autres objectifs de politique publique, y compris la sécurité et l’ordre public. En particulier, l’UE continuera de lutter contre les obstacles injustifiés aux flux de données, tout en préservant son autonomie réglementaire en matière de protection des données et de la vie privée[[25]](#footnote-26). Afin de mieux évaluer l’ampleur et la valeur des flux de données transfrontières, la Commission créera un cadre analytique européen pour la mesure des flux de données.

|  |
| --- |
| **Actions principales**La Commission:1. s’emploiera à mener à bien la conclusion rapide d’un **accord ambitieux et complet à l’OMC sur le commerce numérique**, comprenant des règles sur les flux de données, dans le respect plein et entier du cadre de l’UE en matière de protection des données, ainsi que des dispositions visant à renforcer la confiance des consommateurs, au profit d’un niveau élevé de protection de ces derniers;
2. étudiera la possibilité d’une **coopération réglementaire plus étroite** avec les partenaires partageant la même optique sur les questions touchant au commerce numérique.
 |

* + 1. *Renforcement de l’influence de l’UE sur le plan réglementaire*

La capacité d’influencer l’élaboration de réglementations et de normes d’incidence mondiale constitue un **avantage concurrentiel important**.

**L’UE joue un rôle de premier plan dans ce domaine** depuis des décennies. Elle a été le porte-drapeau des travaux d’organismes de normalisation tels que l’Organisation internationale de normalisation (ISO) ainsi que d’enceintes internationales sectorielles. Ces efforts ont aidé les entreprises européennes à accéder aux marchés mondiaux, supprimé des obstacles au commerce et appuyé la convergence réglementaire. Cette démarche, conjuguée à la taille du marché européen, a conféré à l’UE une grande influence sur la normalisation internationale, ce qui, dans certains cas, a également conduit à l’adoption volontaire de ses normes, réglementations et objectifs rigoureux tout au long des chaînes d’approvisionnement mondiales. Les exportateurs européens, y compris les PME, ont tiré un avantage concurrentiel considérable de l’influence importante de l’UE en matière réglementaire à l’échelle mondiale.

Le poids relatif de l’UE diminue en raison de l’émergence de nouvelles puissances réglementaires et des progrès technologiques rapides, souvent d’origine extérieure à l’UE.

Pour que l’UE renforce son influence en la matière, elle doit **élaborer une approche plus stratégique de la coopération internationale en matière réglementaire**, en particulier en ce qui concerne les transitions écologique et numérique. L’UE doit adopter une attitude plus proactive lors de l’élaboration de nouvelles réglementations afin d’être mieux armée pour promouvoir ses solutions réglementaires dans le monde entier. Pour ce faire, il faudra renforcer les synergies entre les politiques intérieures et les politiques extérieures afin de repérer, à un stade précoce, les domaines stratégiques sur lesquels la coopération internationale en matière de réglementation devrait être axée. Il s’agira en outre d’organiser le dialogue et la coopération avec les organisations de normalisation de l’UE en vue de définir les priorités stratégiques en matière de normes internationales. La Commission renforcera son analyse de la dimension extérieure de ses politiques réglementaires dans les analyses d’impact des réglementations importantes et identifiera les partenaires prioritaires pour la coopération réglementaire. La politique commerciale devrait être prête à soutenir les activités de coopération menées par les instances réglementaires et, à cette fin, tirer pleinement parti des possibilités offertes par les accords commerciaux. La politique commerciale, ainsi que les partenariats internationaux et la coopération au développement – y compris par l’intermédiaire de l’initiative «Aide pour le commerce» – devraient également contribuer à soutenir l’adoption des normes internationales dans les pays en développement partenaires et à faciliter le respect de nouvelles exigences réglementaires. L’UE va en outre renforcer ses dialogues réglementaires avec les pays de la région Asie-Pacifique et d’Amérique latine qui partagent la même optique.

La coopération avec les États-Unis sera essentielle pour faire en sorte que les nouvelles réglementations soient conformes aux valeurs de sociétés démocratiques, ouvertes et inclusives.

|  |
| --- |
| **Actions principales**La Commission:1. **renforcera les dialogues sur la réglementation avec les partenaires qui partagent la même optique** dans les domaines stratégiques pour la compétitivité de l’UE. Il faudra à cet effet repérer, à un stade précoce, les domaines prioritaires pour la coopération réglementaire et instaurer un dialogue plus étroit avec les organisations de normalisation européennes et internationales;
2. intensifiera le **partenariat transatlantique sur la transformation écologique et numérique** de nos économies, y compris par l’intermédiaire du Conseil du commerce et des technologies entre l’UE et les États-Unis.
 |

* + 1. *Renforcement des partenariats de l’UE avec les pays voisins, les pays concernés par l’élargissement et l’Afrique*

**C’est avec nos partenaires géographiquement les plus proches que nous entretenons les relations les plus fécondes.**  La stabilité et la prospérité dans les pays voisins de l’UE et en Afrique sont dans l’intérêt politique et économique de l’UE. L’UE entend tout mettre en œuvre pour soutenir ses partenaires dans leurs efforts pour se remettre des effets de la pandémie de COVID-19 et parvenir à un développement durable. La vaste trame d’accords commerciaux de l’UE avec ces pays offre la perspective d’une intégration économique plus étroite et du développement de réseaux intégrés de production et de services. Il convient d’inscrire cette approche dans une stratégie plus large visant à promouvoir les investissements durables et à améliorer la résilience de nos économies grâce à des chaînes de valeur diversifiées, ainsi qu’à encourager le développement du commerce de produits durables, notamment pour appuyer la transformation en matière d’énergie et de climat. Ces efforts aideront en outre à remédier aux causes profondes de la migration irrégulière, dans le cadre de la contribution plus large de la politique commerciale aux partenariats globaux, conformément au nouveau pacte sur la migration et l’asile[[26]](#footnote-27).

L’UE renforcera ses partenariats économiques étroits au sein de l’Espace économique européen. L’UE appelle de ses vœux une collaboration étroite avec le Royaume-Uni pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par l’accord de commerce et de coopération. L’UE aspire également à la modernisation de ses relations commerciales et économiques avec la Suisse et avec la Turquie, pour autant que les conditions requises soient remplies.

Il sera particulièrement important de soutenir le renforcement de l’intégration économique avec les pays des **Balkans occidentaux** et du **partenariat oriental**[[27]](#footnote-28). En ce qui concerne les **Balkans occidentaux**, la méthode renforcée en matière d’élargissement et le plan économique et d’investissement[[28]](#footnote-29) forment le cadre d’une intégration accélérée au marché de l’UE dans la perspective de l’adhésion, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables. Cette accentuation de l’intégration économique repose sur les engagements pris par les pays des Balkans occidentaux en vue de la création d’un marché commun régional reposant sur les règles et normes de l’UE. Pour ce qui est du partenariat oriental, en particulier les partenaires de la zone de libre-échange approfondi et complet (Ukraine, Géorgie et Moldavie), l’UE soutient les efforts en vue d’un alignement accru sur le modèle réglementaire de l’UE, y compris en ce qui concerne les transitions numérique et verte. Pour ces partenaires, les efforts d’intégration des réglementations de l’UE dans leur ordre juridique pourraient s’accompagner d’un dialogue plus étroit sur la manière de les transposer et de les appliquer, y compris par la participation à des groupes d’experts et des liens plus étroits avec les organisations de normalisation de l’UE. Il convient également d’envisager des mesures supplémentaires pour faciliter les échanges, y compris au moyen d’accords sur l’évaluation de la conformité.

Le renforcement des relations et de l’intégration économique de l’UE avec les pays du **voisinage méridional**[[29]](#footnote-30) constituera une nécessité stratégique pour la stabilité à long terme. L’UE bénéficie d’une proximité géographique et de liens culturels et linguistiques avec les pays du sud de la Méditerranée, qui facilitent cette intégration économique et commerciale stratégique. La politique commerciale peut être un outil essentiel pour favoriser les interdépendances stratégiques entre l’UE et les pays du voisinage méridional et développer des initiatives d’intégration qui profitent à tous, en particulier en ce qui concerne les chaînes de valeur stratégiques. Depuis le début des années 2000, l’UE a conclu des accords de libre-échange avec huit pays du sud de la Méditerranée dans le cadre d’accords d’association plus larges. Les négociations sur une zone de libre-échange approfondi et complet sont en cours depuis plusieurs années avec le Maroc et la Tunisie. L’UE est disposée à discuter avec les deux partenaires des solutions envisageables pour moderniser les relations en matière de commerce et d’investissement afin de mieux les adapter aux défis actuels.

L’UE **intensifiera considérablement sa collaboration avec les partenaires africains** afin de les aider à réaliser leur potentiel économique et de favoriser la diversification économique ainsi que la croissance inclusive. Cela renforcera encore les liens durables en matière de commerce et d’investissement entre les deux continents et en Afrique elle-même[[30]](#footnote-31). Cette démarche s’inscrit dans la perspective à long terme de conclusion d’un accord commercial intercontinental fondé sur le succès de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine. Elle s’appuie notamment sur les communautés économiques régionales en Afrique et sur les accords de partenariat économique conclus avec l’UE. Le renforcement de la relation avec l’Afrique devrait être encouragé à tous les niveaux, y compris par le dialogue politique avec l’Union africaine et ses membres, par l’élargissement et l’approfondissement des accords de partenariat économique ainsi que par le développement de relations bilatérales avec les différents pays pour promouvoir les investissements durables dans les secteurs de l’agriculture, des biens manufacturés et des services. La Commission entamera également une réflexion sur les possibilités de faciliter l’intégration sur le continent grâce à l’harmonisation des règles d’origine applicables aux échanges commerciaux avec l’UE.

La Commission proposera une **nouvelle initiative en matière d’investissements durables** aux partenaires ou régions **d’Afrique et du voisinage méridional** qui manifestent un intérêt à cet égard. Elle pourrait prendre la forme d’accords d’investissement autonomes ou s’inscrire dans le cadre de la modernisation d’accords commerciaux existants. Afin de maximiser leurs effets et de faciliter leur mise en œuvre, ces accords seront élaborés parallèlement aux outils de coopération au développement de l’UE pour soutenir les investissements et, dans la mesure du possible, en adoptant une approche «Team Europe» («équipe d’Europe») afin d’assurer des synergies avec les États membres de l’UE, le secteur privé, la société civile et tous les acteurs concernés. La plus notable de ces initiatives est le plan d’investissement extérieur (PIE) lancé en 2017 pour l’Afrique subsaharienne et les pays du voisinage de l’UE. Il inclut également le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+), qui devient applicable au niveau mondial en vertu du nouveau cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Les trois piliers du PIE contribueront à soutenir les investissements durables en Afrique et dans les pays du voisinage, tout en donnant l’impulsion à des réformes visant à améliorer l’environnement des entreprises et le climat d’investissement, dans la perspective d’une intégration transrégionale et de relations commerciales plus étroites entre l’UE et l’Afrique au fur et à mesure des progrès de la zone de libre-échange continentale africaine.

|  |
| --- |
| **Actions principales**La Commission:1. approfondira les relations commerciales et économiques avec d’autres pays d’Europe, dont les pays des **Balkans occidentaux** et **ceux qui ont conclu un accord de libre-échange approfondi et complet avec l’UE**, en mettant l’accent en particulier sur une coopération réglementaire plus étroite à l’appui des transitions verte et numérique. Elle modernisera ses relations commerciales et d’investissement avec les pays du **voisinage méridional** qui souhaitent une intégration plus étroite avec l’Union européenne;
2. renforcera les relations avec les **pays africains**:

a) en améliorant le **dialogue politique** et la coopération avec l’Union africaine et ses membres ainsi que la bonne mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine, y compris le dialogue avec le secteur privé et l’encouragement de l’adoption de normes communes en Afrique pour renforcer l’intégration régionale et continentale;b) en **approfondissant et élargissant les accords commerciaux existants entre l’UE et les communautés économiques régionales africaines**, ainsi qu’en renforçant leur composante de durabilité;c) en étudiant plus avant la possibilité de **resserrer les liens et d’accroître les synergies entre différents accords commerciaux avec les pays africains**, par exemple grâce à des règles d’origine plus harmonisées dans les échanges avec l’UE;d) en œuvrant à la conclusion d’**accords d’investissement durable** avec les pays d’Afrique et du voisinage méridional. |

* + 1. *Insistance accrue de l’UE sur la mise en œuvre et le contrôle du respect des accords commerciaux et mise en place de conditions de concurrence équitables*

À la suite de la série de nouveaux accords conclus ces dernières années, la Commission concentrera ses efforts sur l’**exploitation des avantages des accords commerciaux de l’UE**, ainsi que sur un **contrôle ferme du respect** des engagements en matière d’accès au marché et de développement durable.Les parties prenantes européennes doivent être conscientes des possibilités offertes par les accords commerciaux négociés par l’UE et avoir l’assurance qu’elles peuvent récolter les fruits qui en découlent. L’UE a conclu ou mène des négociations en vue de la conclusion d’accords commerciaux dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine, qui ouvrent des perspectives économiques considérables. Il importe par conséquent de créer les conditions de la ratification des accords avec le Mercosur et le Mexique et de conclure les négociations en cours, en particulier avec le Chili, l’Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont bien avancé. En ce qui concerne le Mercosur, un dialogue a été engagé sur l’amélioration de la coopération pour ce qui est de la dimension de développement durable de l’accord, en particulier à propos de la mise en œuvre de l’accord de Paris et de la déforestation.

Il s’agira là d’un aspect essentiel des efforts de l’UE vers une autonomie stratégique ouverte et la facilitation de l’accès aux marchés, en particulier pour les PME. Cela contribuera en outre à contrecarrer les tendances protectionnistes et à lutter contre les distorsions qui affectent les exportations de l’UE. La nomination du **responsable européen du respect des règles du commerce**, en juillet 2020, a confirmé la place centrale de ce domaine de travail.

En conséquence, les efforts porteront sur les actions suivantes:

* **tirer pleinement parti des possibilités offertes par la mise en œuvre des accords commerciaux.** L’UE fera usage de toutes les flexibilités internes des accords commerciaux qu’elle a conclus afin que ceux-ci soient à même de produire les résultats escomptés et de répondre aux problématiques nouvelles liées à la transition écologique et numérique. L’UE continuera en outre à faire usage de son initiative «Aide pour le commerce» afin d’épauler les pays en développement dans la mise en application des accords commerciaux et de favoriser le respect des règles et des normes, en particulier en ce qui concerne le développement durable;
* **aider les parties prenantes de l’UE à tirer le meilleur parti des possibilités découlant des accords conclus par l’UE**. La Commission s’appuiera sur le succès du **portail Access2Markets**, y intégrera de nouvelles fonctionnalités et assurera son interconnexion avec d’autres canaux d’information importants[[31]](#footnote-32), en particulier pour les PME. La Commission continuera en outre à soutenir le secteur agricole et agroalimentaire de l’UE, composé principalement de PME, en mettant l’accent sur la promotion du caractère durable et de la qualité de leurs produits, en faisant de ces acteurs le porte-drapeau du système alimentaire durable de l’UE;
* **surveiller la bonne mise en œuvre et le contrôle effectif du respect des accords commerciaux de l’UE** et faciliter le dépôt de plaintes liées aux obstacles à l’accès au marché et aux violations des engagements en matière de commerce et de développement durable par l’intermédiaire du point d’entrée unique. La Commission collaborera avec les États membres de l’UE, le Parlement européen et les acteurs concernés pour surveiller la mise en œuvre par les partenaires commerciaux de l’UE et garantir l’application d’une approche cohérente. Elle proposera un acte législatif spécifique, nécessaire aux fins du contrôle du respect, entre autres, des dispositions liées au commerce de l’accord de commerce et de coopération entre l’UE et le Royaume-Uni;
* s’attaquer aux cas de non-respect des dispositions **soit dans le cadre de l’OMC soit par le règlement bilatéral de différends**, en cas d’échec des autres voies possibles. L’actualisation du **règlement sur le respect des règles du commerce international[[32]](#footnote-33)**  renforce la capacité d’agir de l’UE lorsque le règlement de différends, à l’OMC ou au titre d’accords bilatéraux, est dans l’impasse;
* la Commission continuera de faire usage avec fermeté de ses **instruments de défense commerciale** pour éviter que l’industrie européenne ne soit exposée à des pratiques commerciales déloyales. Pour y parvenir, il s’agira aussi de repérer les nouvelles formes de subventionnement employées par les pays tiers, dans le domaine du financement des investissements par exemple, et d’y répondre de manière appropriée au moyen de mesures compensatoires;
* dans le **domaine de la sécurité**, la Commission invite une nouvelle fois tous les États membres, dans le cadre du **règlement sur le filtrage des IDE**, à mettre en place et appliquer un véritable mécanisme de filtrage des IDE pour répondre aux situations dans lesquelles l’acquisition ou le contrôle d’une entreprise, d’une infrastructure ou d’une technologie particulière pourrait créer un risque pour la sécurité ou l’ordre public dans l’UE[[33]](#footnote-34). La Commission poursuivra la mise en œuvre du mécanisme de coopération avec les autorités des États membres afin de protéger la sécurité et l’ordre public contre les investissements directs étrangers qui présentent des risques et réfléchira au renforcement du mécanisme de coopération établi par le règlement sur le filtrage des IDE;
* collaborer avec les autorités des États membres pour assurer la mise en application effective du **règlement modernisé sur les contrôles des exportations[[34]](#footnote-35)** de biens et technologies à double usage sensibles afin de soutenir des chaînes de valeur sécurisées, de promouvoir la sécurité internationale, de protéger les droits de l’homme et de garantir des conditions de concurrence équitables pour les exportateurs de l’UE.

Pour autant, l’UE doit **développer les outils qui lui permettent de faire face aux nouveaux défis** et de protéger les entreprises et les citoyens européens contre les pratiques commerciales déloyales, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de l’UE;

* proposer un nouvel instrument juridique, dans le domaine de la politique commerciale, pour protéger l’UE contre d’éventuelles **mesures coercitives** de la part de pays tiers;
* proposer un instrument juridique pour remédier aux **distorsions provoquées par les subventions étrangères sur le marché intérieur de l’UE**;
* s’efforcer de faire avancer les travaux relatifs à l’**instrument sur les marchés publics internationaux** afin d’améliorer l’accès réciproque des opérateurs de l’UE aux marchés publics; **la Commission invite le Conseil à mener à terme d’urgence ses travaux à ce sujet**;
* enfin, étudier les possibilités en vue de l’élaboration d’une **stratégie de l’UE en matière de crédits à l’exportation**, afin de garantir des conditions de concurrence plus équitables aux entreprises de l’UE sur les marchés des pays tiers, où elles doivent de plus en plus concurrencer des opérateurs étrangers bénéficiant d’un soutien financier de l’État. Cette stratégie comportera notamment une facilité de crédit à l’exportation de l’UE et prévoira une coordination renforcée des outils de l’UE en matière financière. Dans l’esprit de l’objectif du pacte vert lié à l’élimination progressive des subventions en faveur du secteur des combustibles fossiles, elle encouragera également les projets technologiques respectueux du climat et proposera l’abandon immédiat du soutien à la production d’électricité à base de charbon; elle proposera en outre une politique décourageant tout nouvel investissement dans des projets d’infrastructures énergétiques basés sur les combustibles fossiles mis en œuvre dans des pays tiers, à moins que ceux-ci respectent en tous points une trajectoire de neutralité climatique ambitieuse et clairement définie conformément aux objectifs à long terme de l’accord de Paris et aux meilleures données scientifiques disponibles.

La Commission continuera à œuvrer à l’**harmonisation des règles d’origine préférentielles dans les accords commerciaux de l’UE**, en tenant compte des intérêts des acteurs concernés de l’UE, en particulier les PME.

Pour que les particuliers et les entreprises tirent pleinement parti des avantages découlant des accords commerciaux conclus par l’UE, il convient de lutter plus systématiquement contre les obstacles existants et d’empêcher l’émergence de nouveaux obstacles, ce qui suppose un effort collectif de la part de toutes les institutions de l’UE, de tous les États membres, ainsi que de la société civile et d’autres acteurs concernés. La Commission pilotera ces efforts, notamment via les travaux des délégations de l’UE et les réseaux dont disposent les États membres et les associations professionnelles dans les pays tiers.

|  |
| --- |
| **Actions principales**La Commission:1. s’emploiera à **consolider les partenariats de l’UE avec les principales régions en croissance** (Asie-Pacifique et Amérique latine) en créant les conditions nécessaires à la conclusion des négociations et à la ratification des accords bilatéraux en suspens;
2. tirera pleinement parti du rôle du **responsable européen du respect des règles du commerce** afin de maximiser les avantages des solutions négociées au bénéfice des entreprises, en particulier les PME et les agriculteurs, et d’éliminer les obstacles qui entravent la concrétisation des possibilités offertes par les accords, y compris en matière de développement durable;
3. renforcera encore les **outils dont dispose l’UE pour relever les défis nouveaux** et protéger les entreprises et les citoyens européens contre les pratiques commerciales déloyales, notamment en élaborant un instrument anticoercitif. La Commission étudiera en outre les **solutions envisageables pour une stratégie de l’UE relative aux crédits à l’exportation**;
4. mettra au point de **nouveaux outils en ligne** d’aide aux entreprises de l’UE, en particulier les PME.
 |

1. **Favoriser un débat éclairé sur la politique commerciale**

Avec sa communication intitulée «Le commerce pour tous»[[35]](#footnote-36), la Commission s’est engagée plus fortement en faveur d’une politique commerciale transparente et inclusive. La Commission poursuivra dans cette voie, qui a suscité des réactions positives dans l’ensemble des contributions reçues sur l’examen de la politique commerciale[[36]](#footnote-37). Selon les derniers sondages Eurobaromètre publiés en 2019, les citoyens saluent les efforts consentis ces dernières années. Six personnes sur dix disent avoir confiance dans le fait que l’UE mène sa politique commerciale de manière ouverte et transparente.

Compte tenu de l’importance du **dialogue avec les parties prenantes** et afin d’encourager une collaboration concrète sur les questions clés, la Commission approfondira ses contacts avec la société civile et les partenaires sociaux, sur la base des résultats de l’étude relative à l’examen du dialogue avec la société civile lancée en 2020. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre et au contrôle de l’application, en veillant à ce que les intérêts de l’UE soient pleinement respectés en ce qui concerne les avantages escomptés des accords commerciaux. L’accent mis sur la réforme de l’OMC se traduira par une intensification des échanges sur ces questions.

Afin de garantir une base solide pour le développement de la politique commerciale, la Commission **approfondira également ses efforts d’analyse et de collecte de données** et encouragera les parties prenantes à soumettre leurs analyses. La Commission effectuera une évaluation ex post de l’incidence des accords de l’UE sur des aspects environnementaux fondamentaux, dont le climat. La Commission mènera en outre des travaux visant à mieux cerner les conséquences, en matière d’égalité des sexes, de différents volets de la politique commerciale et à éclairer les actions de sensibilisation à cette dimension dans le cadre de la politique commerciale[[37]](#footnote-38), y compris l’initiative «Aide pour le commerce». D’autres analyses seront menées en ce qui concerne les incidences des politiques commerciales sur l’emploi et sur différents aspects du développement social.

1. **Conclusion**

La politique commerciale de l’UE doit s’adapter pour répondre aux enjeux actuels ainsi qu’aux attentes des citoyens européens. Il est de notre responsabilité de veiller à ce qu’elle soit au service des intérêts de l’UE, aide à réaliser les ambitions de l’UE et préserve sa position dans le monde, aujourd’hui comme pour les générations futures. C’est la raison pour laquelle il est à ce point crucial de réorienter la politique commerciale de l’UE pour qu’elle contribue aux objectifs d’appui des transformations écologique et numérique fondamentales de l’économie européenne, dans le souci d’assurer une mondialisation plus durable et plus équitable fondée sur des règles modernisées, ainsi qu’au renforcement des mesures de contrôle du respect de celles-ci. En définitive, ce n’est qu’en agissant de la sorte que nous parviendrons, de manière responsable et durable, à créer les opportunités que les citoyens, les travailleurs et les entreprises de l’UE attendent, de même que les avancées dont la planète a besoin.

1. Le rapport de prospective stratégique 2020 de la Commission analyse l’incidence de la pandémie de COVID-19 sur la dynamique de certaines tendances lourdes pertinentes [COM(2020) 493 final]. Le rapport de prospective stratégique 2021 de la Commission mettra l’accent sur l’autonomie stratégique ouverte. [↑](#footnote-ref-2)
2. Au niveau de l’UE, le Fonds européen d’ajustement à la mondialisation a pour but de contribuer à la prise en charge de ces coûts d’ajustement. Voir le règlement (UE) nº 1309/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen d’ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) nº 1927/2006. Un nouveau règlement est en cours d’adoption; il permettra au Fonds de continuer à soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d’activité. [↑](#footnote-ref-3)
3. Ce problème se manifeste tout particulièrement dans les industries à forte intensité énergétique, et notamment dans le secteur sidérurgique, où des solutions à l’échelle planétaire sont nécessaires pour remédier aux déséquilibres considérables sur le marché mondial qui nuisent aux entreprises européennes et compromettent la réussite de la transition écologique de cet écosystème. [↑](#footnote-ref-4)
4. Selon les estimations de l’Organisation internationale du travail (OIT), 25 millions de personnes sont encore victimes du travail forcé, 152 millions d’enfants sont contraints de travailler et 2,78 millions de travailleurs dans le monde meurent chaque année d’accidents ou de maladies liés au travail. Sources: «Estimations mondiales de l’esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé», OIT (2017); «Estimations mondiales du travail des enfants», OIT (2017) et site web de l’OIT. [↑](#footnote-ref-5)
5. Document de travail des services de la Commission «Promote decent work worldwide» (disponible en anglais uniquement) [SWD(2020) 235 final]. [↑](#footnote-ref-6)
6. En 2016, si l’on considère à la fois les biens et les services, 80 % des importations de l’UE et 82 % de ses exportations provenaient des secteurs à forte intensité de PI («IPR-intensive Industries and Economic Performance in the European Union, Industry-Level Analysis Report», étude conjointe OEB/EUIPO, 3e édition, septembre 2019). [↑](#footnote-ref-7)
7. OCDE (2020), prévisions du PIB réel à long terme (indicateur). [↑](#footnote-ref-8)
8. Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024. [↑](#footnote-ref-9)
9. Résolution du Parlement européen sur l’examen de la politique commerciale de l’Union [2020/2761 (RSP)]. [↑](#footnote-ref-10)
10. https://trade.ec.europa.eu/consultations/index.cfm?consul\_id=266&utm\_source=dlvr.it&utm\_ [↑](#footnote-ref-11)
11. L’heure de l’Europe: réparer les dommages et préparer l’avenir pour la prochaine génération [COM(2020) 456 final]. [↑](#footnote-ref-12)
12. Calculs internes de la DG Commerce d’après Arto, I., Rueda-Cantuche, J.M., Cazcarro, I., Amores, A.F., Dietzenbacher, E. Kutlina-Dimitrova, Z. et Román, M. V., «EU exports to the World: Effects on Employment», Office des publications de l’Union européenne, Luxembourg, 2018, ISBN 978-92-79-93283-0, doi:10.2760/700435, JRC113071, <https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc_157516.pdf>. [↑](#footnote-ref-13)
13. L’initiative «Aide pour le commerce» vise à aider les pays en développement à utiliser le commerce comme levier de réduction de la pauvreté. L’objectif de développement durable (ODD) 8.a énoncé dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030 porte sur l’accroissement de l’aide pour le commerce, en particulier en faveur des pays les moins avancés (PMA). L’ODD 17 prévoit, entre autres, des efforts visant à accroître les exportations des pays en développement, en particulier des PMA. [↑](#footnote-ref-14)
14. Voir la stratégie en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 et le plan d’action III sur l’égalité entre les hommes et les femmes. [↑](#footnote-ref-15)
15. La Commission a adopté son tout premier rapport de prospective stratégique, qui met en avant la résilience en tant que nouveau point de référence pour toutes les politiques de l’UE relevant du programme de la Commission axé sur la transition et faisant suite à la pandémie tragique de COVID-19. [↑](#footnote-ref-16)
16. Les travaux d’analyse de l’OCDE ont confirmé non seulement que les chaînes de valeur mondiales maximisent l’efficacité économique, mais aussi que des chaînes d’approvisionnement résilientes sont essentielles en temps de crise pour absorber les chocs, offrir des solutions pour s’adapter et accélérer la reprise. Voir «Shocks, risks and global value chains: insights from the OECD METRO model», juin 2020. [↑](#footnote-ref-17)
17. Stratégie pharmaceutique pour l’Europe» [COM(2020) 761 final]. [↑](#footnote-ref-18)
18. Voir à ce sujet un document de l’OCDE concernant la COVID-19 et le comportement responsable des entreprises: <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/covid-19-and-responsible-business-conduct-02150b06/>. [↑](#footnote-ref-19)
19. Voir aussi la communication conjointe sur le renforcement de la contribution de l’UE au multilatéralisme fondé sur des règles. [↑](#footnote-ref-20)
20. Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil intitulée «Un nouveau programme UE-États-Unis pour un changement planétaire» [JOIN(2020) 22 final]. [↑](#footnote-ref-21)
21. Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil sur les relations UE-Chine – Une vision stratégique [JOIN(2019) 5 final]. [↑](#footnote-ref-22)
22. Les sanctions de l’UE constituent un instrument essentiel pour promouvoir les objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), en donnant à l’UE la possibilité d’intervenir pour, notamment, prévenir les conflits ou agir en cas de crise existante ou émergente [Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, «Système économique et financier européen: favoriser l’ouverture, la solidité et la résilience», COM(2021) 32 final]. [↑](#footnote-ref-23)
23. L’accès aux données et aux nouvelles évolutions, telles que les passeports pour les produits, peut également conférer davantage de valeur aux produits et fournir des informations essentielles pour maximiser la valeur circulaire mais, trop souvent, ces données ne sont pas transmises d’un bout à l’autre des chaînes de valeur. [↑](#footnote-ref-24)
24. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un marché intérieur des services numériques (législation sur les services numériques) et modifiant la directive 2000/31/CE [COM(2020) 825 final], proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique (législation sur les marchés numériques) [COM/2020/842 final] et règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données ou RGPD). [↑](#footnote-ref-25)
25. Le titre «Commerce numérique» de l’accord de commerce et de coopération conclu avec le Royaume-Uni reflète cette approche. [↑](#footnote-ref-26)
26. «Un nouveau pacte sur la migration et l’asile» [COM(2020) 609 final]. [↑](#footnote-ref-27)
27. «Renforcer la résilience – Un partenariat oriental qui profite à tous» [JOIN(2020) 7 final]. [↑](#footnote-ref-28)
28. «Un plan économique et d’investissement pour les Balkans occidentaux» [COM(2020) 641 final]. [↑](#footnote-ref-29)
29. «Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional – Un nouveau programme pour la Méditerranée» [JOIN(2021) 2 final]. [↑](#footnote-ref-30)
30. Comme indiqué dans la communication conjointe sur la stratégie UE-Afrique de mars 2020 intitulée «Vers une stratégie globale avec l’Afrique» [JOIN(2020) 4 final]. [↑](#footnote-ref-31)
31. En particulier, des synergies avec d’autres sources d’information pourraient être étudiées, notamment avec le réseau Entreprise Europe (EEN), le Centre de coopération industrielle UE-Japon, le centre pour les PME de l’UE en Chine, le réseau European Business Organisation Worldwide Network, les organisations européennes de promotion du commerce et les services d’assistance DPI pour les PME. [↑](#footnote-ref-32)
32. <https://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=2204> [↑](#footnote-ref-33)
33. Communication du 25 mars 2020 concernant les investissements directs étrangers et la libre circulation des capitaux provenant de pays tiers ainsi que la protection des actifs stratégiques européens [C(2020) 1981 final]. [↑](#footnote-ref-34)
34. <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_2045> [↑](#footnote-ref-35)
35. «Le commerce pour tous – Vers une politique de commerce et d’investissement plus responsable» [COM(2015) 497 final]. [↑](#footnote-ref-36)
36. <https://trade.ec.europa.eu/consultations/index.cfm?consul_id=266&utm_source=dlvr.it&utm_> [↑](#footnote-ref-37)
37. Déclaration conjointe sur le commerce et l’autonomisation économique des femmes à l’occasion de la conférence ministérielle de l’OMC à Buenos Aires en décembre 2017. [↑](#footnote-ref-38)